

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 18 heures, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sous-Poissy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Eddie AÏT.

**Délibération n°DCM2024-67 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2024**

Date de convocation :  
9/10/2024

Date d'affichage :  
9/10/2024

Membres en exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 29  
  
Votes  
  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :**

M. le Maire  
M. AMRI, M. ANIAMBOSSOU, M. BARRON, Mme BASSET,  
M. BERTAUX, M. CORBIER, M. GUILLEMAN, Mme JEAUCOUR,  
Mme LEBEY, M. LIBERKOWSKI, Mme LONJON ROZIERE,  
Mme MERY, Mme N'JOK-BATHA, Mme OUAKKA, Mme PORET,  
Mme RANTZ, M. ROSIER, M. SCHWENDEMANN, M. VOIGNIER,  
M. EFFROY, Mme GAMRAOUI-AMAR

**Absents excusés :**

M. BARBADE, représenté par Mme LONJON ROZIERE,  
Mme DURAND DE GEVIGNEY, représentée par Mme OUAKKA,  
Mme EL KHAMLICH, représentée par Mme BASSET,  
Mme GRENIER, représentée par Mme MERY,  
M. LANYI, représenté par M. CORBIER,  
M. MEDJADJI, représenté par M. BERTAUX,  
Mme MEGUELLATI, représentée par le Maire,

**Absents :**

M. DELRIEU,  
M. LOPEZ

**Secrétaire de séance :**

Mme OUAKKA

Certifié exécutoire compte tenu de la réception  
en préfecture le : 18 octobre 2024  
et de la publication le : 18 octobre 2024



Le Maire

Eddie AÏT

**Délibération n°DCM2024-67 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2121-15 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2024 ;

Considérant qu'il convient, pour le Conseil municipal, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente ;

Considérant les dispositions de l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 relatives au contenu, aux règles de publicité, d'entrée en vigueur, de conservation et de communication du procès-verbal du Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2024, comme ci-annexé ;

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait conforme au registre des délibérations,  
Carrières-sous-Poissy, le 15 octobre 2024

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**



**LE MAIRE**